

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE
DE
CHÂTEAUROUX

L'arrêté notifié et affiché

le : 21 MARS 2026

et transmis à la Préfecture

le : 21 MARS 2026

est exécutoire

le : 21 MARS 2026

Arrêté n° 2026-1336 du 21 mars 2026

Portant délégation de fonctions et de signature accordée par le Maire à Monsieur Michaël POINTIERE, conseiller municipal délégué,

LE MAIRE DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire en date du 21 mars 2026,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Michaël POINTIERE, conseiller municipal, pour assurer les attributions concernant la Commission de sécurité des établissements recevant du public, en suppléance de Madame Sonia ROUX, conseillère municipale déléguée.

Article 2 : Cette délégation de fonction attribuée inclue la délégation de signature pour les courriers de la matière concernée et les procès-verbaux de visite de sécurité et d'accessibilité.

Article 3 : Le présent arrêté municipal sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville, notifié et affiché par voie dématérialisée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, soit par courrier ou par l'application telerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Châteauroux, le 21 mars 2026

Le Maire,

Gil Avérous